



Rosny-sous-Bois, le 22 novembre 2019

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2019

SALLE DES FETES A 19H

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 21 novembre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 15 novembre 2019 par Monsieur CAPILLON Claude, Maire, se sont réunis dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CAPILLON C, le Maire

MM DENNEULIN, MMES BOYER E, DESHOGUES, MM CAPILLON P, FORT, MME BAUDONNIERE, MM BENAMAR (jusqu'à 21h10), ITZKOVITCH, BOYER JP, MMES DARGERE, RIZZO-HENRIQUES Adjointes – M GHEDIRI (à partir de 20h30), MMES VAVASSORI, SMADJA (à partir de 19h30 et jusqu'à 20h30), COTTIN, RULLON, MM POINSIGNON, CYRILLA (à partir de 19h40), MME JACAMENT, MME MENARD, M MESA, MME PINCHON, M MANGON, MME KASRAOUI (à partir de 19h20), MM THOMMAS, FAUCONNET, MME THIBAUT, M BEAL, MME TURLURE, MM MICHEL, BASSE, MME FAGARD (à partir de 19h20), MM PAILHOX, CAREL, LE FLOCH Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

M BOUVARD à M BOYER JP – MME ADJAM à M CAPILLON C. – M BENAMAR à MME VAVASSORI (à partir de 21h10) - M GHEDIRI à MME RIZZO HENRIQUES (jusqu'à 20h30) – MME SMADJA à MME COTTIN (à partir de 20h30) - M CYRILLA à MME KASRAOUI (de 19h20 jusqu'à 19h40) – M OUCHENIR à M ITZKOVITCH

ABSENTS EXCUSES : MME SMADJA (jusqu'à 19h30) – M CYRILLA (jusqu'à 19h20) – MME KASRAOUI (jusqu'à 19h20) – MME FAGARD (jusqu'à 19h20)

ABSENTS : MME HAIDAMOUS – MME AWAD-SHEHATA – M AMOR – MME GERVAIS

SECRETARE DE SEANCE : J.P. BOYER

✚ ***ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 17 octobre 2019.***

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Point retiré de l'Ordre du Jour**

2. **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à adhérer en tant que membre fondateur à l'association « construire au futur, habiter le futur ». DESIGNNE Monsieur Jean-Pierre BOYER pour représenter la Ville au sein de l'assemblée générale de l'association.**

Adopté par 31 voix pour et 6 abstentions (R.E.S.)
Monsieur CAREL ne prend pas part au vote

3. **PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

Prise d'acte

FINANCES

4. **PREND ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaires pour le budget 2020 de la Ville de Rosny-sous-Bois.**

Prise d'acte

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires 2020.

Adopté par 29 voix pour, 8 votes contre (6 « R.E.S. », 2 « Centriste indépendant ») et 2 abstentions (1 « Servir Rosny » et M. FAUCONNET)

5. **APPROUVE la décision modificative n°2 de l'année 2019 - budget principal.**

Adopte par 33 voix pour et 6 votes contre (R.E.S.)

6. **PREND ACTE du rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est.**

Prise d'acte

APPROUVE le montant du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) pour l'année 2019

Adopte par 38 voix pour et 1 abstention (1 « Servir Rosny »)

DELEGATION DES SERVICES PUBLICS

7. **PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication – SIPPAREC - pour l'exercice 2018.**

Prise d'acte

RESSOURCES HUMAINES

8. ACCORDE à Monsieur Claude CAPILLON, en sa qualité de maire, le bénéfice de la protection fonctionnelle prévue par les dispositions de l'article L2123-35 du code général des collectivités territoriales

Adopté par 32 voix pour et 6 votes contre (6 « R.E.S. »)
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

9. AUTORISE Monsieur le Maire à faire citer à comparaître devant le tribunal correctionnel compétent Monsieur Christophe DEBRESNES, sur le fondement de diffamation publique à l'encontre d'un corps constitué.

Adopté par 30 voix pour et 6 votes contre (6 « R.E.S. ») 2 Abstentions (2 « Centriste indépendant »)
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

10. APPROUVE la convention de partenariat de formation territorialisée entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - CNFPT. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

FONCIER / IMMOBILIER

11. APPROUVE la désaffectation matérielle du bâtiment de la cuisine centrale et de ses annexes situés 7 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (terrains y compris), ainsi que du matériel et du mobilier qui l'équipent.

Adopté par 30 voix pour, 8 votes contre (6 « R.E.S. », 2 « Centriste indépendant ») et 1 abstention (Monsieur FAUCONNET)

12. APPROUVE le déclassement du bâtiment de la cuisine centrale (terrain, annexes, ainsi que les matériels et mobiliers) suite à sa désaffectation, en vue de son aliénation.

Adopté par 30 voix pour, 8 votes contre (6 « R.E.S. », 2 « Centriste indépendant ») et 1 abstention (Monsieur FAUCONNET)

13. APPROUVE l'acquisition par la Ville de Rosny-sous-Bois, auprès du promoteur SCCV LE METROPOLITAN (ou substitué), d'un volume à réaliser au sein du bâtiment 1 : un espace de bureau d'environ 145 m², moyennant le prix de 232 000 € HT et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Adopté par 38 voix pour et 1 abstention (1 « Servir Rosny »)

14. APPROUVE l'avenant n°1 au protocole bipartite conclu entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est relatif au projet du Parc du Plateau d'Avron. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Adopté par 38 voix pour et 1 abstention (1 « Servir Rosny »)

BATIMENTS

15. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au dépôt de la demande de permis de construire d'un bâtiment pour l'unité voirie, et à établir les pièces administratives et techniques nécessaires.

Adopté par 31 voix pour, 8 votes contre (6 « R.E.S. » et 2 « Centriste indépendant »)

JEUNESSE / CULTURE

16. Point retiré de l'Ordre du Jour

17. APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département et la Ville de Rosny-sous-Bois (2017-2020). AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur CAREL ne prend pas part au vote

MAISON DES ASSOCIATIONS

18. AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 300 € au profit de l'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois – section tennis.

Adopté à l'Unanimité

DECISIONS MUNICIPALES

19. PREND ACTE des décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Prise d'acte

VŒU

20. Vœu présenté par le groupe Rosny Ecologique et Solidaire : « Défense du principe de la loi de 1905 sur la laïcité »

DEMANDE au Gouvernement de défendre le respect du principe de la loi de 1905 pour la laïcité, définissant la neutralité de l'Etat, donc des agents publics, mais également la liberté de culte pour les citoyennes et les citoyens.

Rejeté par 31 voix contre (29 « URAM », 1 « Servir Rosny » et Monsieur FAUCONNET) et 6 votes pour (6 « R.E.S. »)

Le Groupe Centriste indépendant ne prend pas part au vote

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 00h15



* R.E.S. (Rosny Ecologique et Solidaire)

